

# Collège Échevinal de la Ville d'Ettelbruck

## EXTRAIT DE REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 août 2018

Présents: MM. Schaaf, Halsdorf, Steichen, Nicolay (secrétaire communal)

Absent: excusé: personne

Point de l'ordre du jour: 1

Objet: **Modification temporaire du règlement communal de la circulation à l'occasion des travaux de nettoyage de la façade du CAPE dans la Grand-Rue.**

### Le Collège Échevinal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu les articles 49 et 50 du décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités ;

Vu l'article 3 du titre XI du décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 31 mai 1999 sur la Police et l'inspection générale de la Police ;

Vu le règlement communal de circulation de la Ville d'Ettelbruck du 16 avril 2010, approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures en date du 10 décembre 2010 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 16 décembre 2010 ;

Vu la demande de l'entreprise Olaf Stein s.à.r.l. domiciliée 105, route de Luxembourg à L-6562 Echternach (personne de contact : M. Olaf Stein ☎ 691 170 567) de barrer le trottoir dans la Grand-Rue sur le tronçon devant le CAPE, à l'occasion des travaux de nettoyage de la façade à partir de jeudi 9 août jusqu'au vendredi 10 août 2018 inclus.

Vu l'article 5, § 3 de la loi du 6 juillet 2006 modifiant la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques aux termes duquel le collège échevinal peut édicter des règles de circulation dont l'effet n'excède pas 72 heures et qui sont dispensées d'une délibération confirmative du conseil communal ;

### **décide à l'unanimité:**

de modifier comme suit le règlement de la circulation de la Ville d'Ettelbruck à **partir de jeudi 9 août jusqu'au vendredi 10 août 2018 inclus** ;

- Le trottoir longeant le bâtiment du CAPE est barré,
- Pour des raisons de sécurité, la déviation des piétons est assurée par les Services Industriels de la Ville d'Ettelbruck,
- La déviation des piétons est assurée par le passage pour piétons à la hauteur des immeubles numéros 7 et 8 Grand-Rue ainsi que par le passage pour piétons au rond-point Mc Vickar formé par la N7 et la N15.

L'interdiction de circuler et de stationner sera signalée conformément au paragraphe 3 de l'article 102 modifiée de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur

# Collège Échevinal de la Ville d'Ettelbruck

## EXTRAIT DE REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 août 2018

Présents: MM. Schaaf, Halsdorf, Steichen, Nicolay (secrétaire communal)

Absent: excusé: personne

Point de l'ordre du jour: 1

Objet: **Modification temporaire du règlement communal de la circulation à l'occasion des travaux de nettoyage de la façade du CAPE dans la Grand-Rue.**

toutes les voies publiques.

Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour le collège échevinal:  
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,  
(signé) J-P Schaaf (signé) A. Nicolay

Transmis pour information et exécution:

- au Commissariat de Police d'Ettelbruck, ☎ 24 48 42 99
- au Centre d'Intervention à Diekirch, ☎ 49 97 85 99
- Police de la route à Diekirch, ☎ 4997-8799
- Ponts et Chaussées Diekirch **mail** srdv@pch.etat.lu
- au service des régies, **mail** srve@ettelbruck.lu
- aux services industriels, **mail** sive@ettelbruck.lu (pour exécution de la signalisation)
- aux agents municipaux, **mail** agents.municipaux@ettelbruck.lu
- au commandant des sapeurs-pompiers, M. Scholtes **mail** henri.scholtes@ettelbruck.lu
- à Tom, Jonk, **mail** tom.jonk@ettelbruck.lu
- Lamesch S.A, ☎ 51 88 01
- Au CAPE, **mail** concierge@cape.lu
- À Olaf Stein S.à.r.l., **mail** kontakt@olafstein.com

Ettelbruck, le 8 août 2018  
P.O. Responsable du service technique

S.KAUFMANN